

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 02/12/2019

Heure de début de séance : 18 h 00

Heure de fin de séance : 19 h 30

Président de séance	Monsieur Olivier Castel	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	Mme Corinne THOMAS	Personnel d'enseignement

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

24 présents

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV du CA du 07/11/2019
4. Projet d'établissement : présentation axes et projet
5. Points de gestion :
 - Tarifs (préservatifs)
 - Remises d'ordre
 - Contrats et conventions
6. Budget 2020
7. Information : prévisions d'effectifs 2020-21
8. Modification composition Conseil de discipline
9. Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme THOMAS Corinne est proposée secrétaire de séance.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M le Proviseur met aux voix l'ordre du jour avec l'ajout dans les points de gestion : d'une DBM pour vote, une DBM pour info et pour la partie tarif, du tarif des badges de portail.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CA DU 07/11/19

M le Proviseur soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 07/11/19 qui avait été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation. Il demande si il ya a des questions ou objections.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 1
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le procès-verbal du CA du 07/11/19 est adopté à l'unanimité.

4. PROJET D'ETABLISSEMENT

M. le Proviseur présente le projet d'établissement pour les trois années à venir. La maquette présentée est le résultat des temps de travail en ateliers. Le projet est construit autour de ce travail et des priorités académiques. Celui-ci fera l'objet de mises à jour au fil des évolutions d'ensemble..

Les indicateurs retraçant les différentes évolutions sur les 5 dernières années montrent :

- une augmentation du flux d'élèves à mettre en parallèle avec l'attractivité du bassin narbonnais, et on constate un nombre plus important de filles que de garçons ;
 - la nécessité renouvelée de travailler sur la construction du projet d'orientation des élèves ;
 - l'évolution des résultats au baccalauréat. Ceux de la session 2019 sont positifs, particulièrement en L et STL ;
 - une augmentation des temps partiels assez importante qui pourrait amener un avis défavorable du Chef d'Etablissement compte tenu des contraintes de service par discipline ;
 - une dotation horaire globale stable mais un nombre d'élèves par division en hausse : on revient aux taux de 2015-2016;
 - une augmentation de la dotation de la Région, mais une part conséquente du budget est consacrée aux déplacements vers les lieux culturels (vu notre éloignement géographique). Cela nécessite une réflexion partagée avec la région quant aux alternatives possibles (bénéfice du train à 1 € par exemple).
- ➔ le projet d'établissement est complété par le projet culture, mais faute de référent culturel cette année scolaire, celui de l'année dernière est reconduit.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le projet d'établissement est approuvé à l'unanimité.

5. POINTS DE GESTION

5.1 TARIFS

Mme FURODET, Adjoint-gestionnaire, met aux voix le tarif de la boîte de 5 préservatifs du distributeur et le tarif de remplacement d'une télécommande de portail.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

5.2 REMISES D'ORDRE

L'adjoint-gestionnaire, soumet les modalités des remises d'ordre pour les forfaits internat et demi-pension 5 jours.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les modalités de remises d'ordres sont adoptées à l'unanimité.

5.3 CONTRATS ET CONVENTIONS

Mme FURODET, Adjoint-gestionnaire, présente sous forme de tableau les différents contrats pluriannuels à reconduire (reconduction tacite ou reconduction expresse à l'issue de la durée initiale).

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La reconduction des contrats pluriannuels est adoptée à l'unanimité.

Mme FURODET, présente sous forme de tableau les différents contrats pour lesquels aucun passage en Conseil d'Administration n'a autorisé leur signature, pour régularisation en absence d'acte initial

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La régularisation des contrats est adoptée à l'unanimité.

Mme FURODET, demande au Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'établissement à signer la convention d'occupation d'une chambre d'Internat par 2 étudiantes en Master 2.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Mme FURODET présente et demande au Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'établissement à signer la convention d'intervention avec l'Association des Déficients Visuels de l'Aude, dans le cadre du CESC.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Mme FURODET, demande au Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'établissement à signer le Contrat TEAM avec la Société INCB pour le renouvellement de la maintenance et de la location du logiciel et du matériel Turbo self pour un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de ce contrat est adoptée à l'unanimité.

Mme FURODET présente une convention tripartite avec la Région Occitanie et le Lycée martin Luther King à Narbonne pour la mise en place d'une liaison chaude à quai. Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 la cuisine du Lycée Docteur Lacroix devrait, à la demande de la Région, confectionner les repas pour le Lycée Martin Luther King qui viendra les récupérer chaque jour en liaison chaude. M CASTEL, indique que dans le cadre de cette convention une mutualisation de moyens RH est prévue et que les tarifs des repas ont déjà été votés au CA précédent.

Autorisation du CA au chef d'établissement pour signer cette convention.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Mme FURODET présente au Conseil d'Administration la convention d'intervention avec la Compagnie Art Zygote, dans le cadre d'un atelier danse. Cette convention vient en régularisation puisque l'action a déjà été réalisée le jeudi 28 novembre 2019.

Autorisation du CA au chef d'établissement pour signer cette convention.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

M CASTEL, Proviseur, présente la convention TEKNIK avec l'Association Face Aude. TEKNIK est un projet pédagogique visant à permettre aux élèves de découvrir les métiers du secteur de l'industrie, de mieux comprendre l'entreprise et ainsi faciliter leurs choix d'orientation professionnelle.

Autorisation du CA au chef d'établissement pour signer cette convention.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Mme FURODET présente la convention d'intervention avec la Compagnie DCA, dans le cadre d'un atelier 2D danse. Cette convention vient en régularisation puisque l'action a déjà été réalisée le 15 mars 2019.

Autorisation du CA au chef d'établissement pour signer cette convention.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

M CASTEL, Proviseur, présente la convention tripartite « Projet Numook » avec l'Association Lecture Jeunesse et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne. L'objectif du partenariat est la réalisation et la publication sur Internet du livre numérique créé par les élèves du Lycée au cours de l'année scolaire 2019/2020 dans le cadre du projet.

Autorisation du CA au chef d'établissement pour signer cette convention.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

5.4 DBM POUR VOTE

Mme FURODET, Adjoint gestionnaire, après l'avoir expliquée, met aux voix une DBM pour vote de virement entre service du AP sur OPC de 31.00 € pour permettre de compléter le montant du prélèvement qui avait été effectué au dernier CA pour l'acquisition d'un robot humanoïde.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La DBM 23 est adoptée à l'unanimité.

5.5 DBM POUR INFORMATION

Mme FURODET, Adjoint-gestionnaire présente la DBM pour information n°24 qui matérialise l'ouverture de crédits au budget 2019 :

- D'une subvention du FRAC de 565.00 €.
- De la subvention Région du Fonds Régional d'Aide à la restauration de 7 373.00 €

6. BUDGET 2020

Mme FURODET, Adjoint gestionnaire présente le projet de budget 2020 approuvé par M.CASTEL Proviseur et expliqué en Commission Permanente du 28 novembre 2019. Cette présentation est réalisée sous forme d'un diaporama à l'appui des documents qui ont été envoyés aux membres du CA avec la convocation.

Est présenté le calcul du SRH pour le budget 2020.

Sont présentés les Services généraux :

Une dotation de la Région globalement à la hausse mais insuffisante car pour le service ALO une dotation supplémentaire de la Région de 10 000 € a été versée en 2019 pour faire face à la hausse de 102% du contrat de maintenance du système de chauffage. Il sera donc nécessaire de refaire une demande de dotation complémentaire du même montant pour 2020 puisque la hausse de la dotation ne permet pas de faire face à la hausse des contrats des marchés de la région. En attendant, cette somme est prélevée sur le fonds de roulement pour équilibrer le budget 2020. Les enseignants et le personnel signalent une hausse exagérée du coût des contrats et s'inquiètent de ces marchés régionaux obligatoires.

Mme la Gestionnaire explique ce que sont les ressources de ces différents services ; elle signale une hausse de la viabilisation qui avait été un peu sous-évaluée dans le budget de l'année précédente ; elle explique les opérations spécifiques du service ALO qui servent à inscrire les pertes de valeur du patrimoine de l'établissement qui sont compensées par une recette pour les biens acquis sur subvention, et que cela n'a aucune incidence financière sur le budget de l'Etablissement.

Sur le service ALO, il apparaît que les dépenses sont supérieures aux recettes, donc qu'il est nécessaire de faire un prélèvement de 10 000 € sur le fond de roulement.

Dans le cadre des échanges un représentant des personnels enseignants soulève le problème des sonneries inaudibles lors des exercices d'alerte. Monsieur le Proviseur explique que la Région en a été informée et qu'il a demandé une intervention rapide. Ce problème est signalé et connu depuis longtemps, sans réaction de la Région pour le moment. La représentante de la région, présente, précise qu'elle va s'enquérir du sujet.

Mme FURODET fait un point sur les contrats photocopieurs en réponse à la question posée au dernier CA : elle explique qu'ils sont sous contrat mais qu'il s'agit de matériel déjà reconditionné donc moins performants et trop anciens, ils sont inadaptés par rapport au besoin. Madame la gestionnaire reçoit le 4 décembre le commercial pour faire le point sur tous les contrats. Un éventuel nouveau contrat est envisageable pour 2020 dans le cadre d'un marché avec publicité, avec rachat du contrat en cours.

Les représentants des enseignants relèvent la diminution drastique du Fond Social Lycéen due aux nombreux reliquats des années précédentes. Madame la représentante de la Région précise que des aides régionales existent et qu'il faut en faire la demande (FRAR). Madame la gestionnaire souligne que le Lycée a obtenu une dotation complémentaire de 10 000.00 € de fonds sociaux par le Rectorat sur cette fin d'exercice 2019. Elle indique que des dossiers ont été traités en commission avec une aide jusqu'en juin 2020, notamment pour couvrir les frais des repas.

Le budget est présenté au vote.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le budget est adopté à l'unanimité.

7. PREVISIONS D'EFFECTIFS 2020-2021

M. le Proviseur présente les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2020-2021 :

- En 2de, 412 élèves ; en 1^{ère} 372 ; en Terminale 354 ; en BTS 58. Au 2.12.19, ces prévisions seront à confirmer par les services du rectorat.

- Une représentante des personnels enseignants note la croissance démographique de la ville qui explique l'augmentation des effectifs. Un autre représentant des personnels enseignants précise que les Terminale de l'année prochaine seront en moyenne 35,4 par classe ce qui limite la capacité d'accueil pour les redoublants. Au vu des effectifs importants pour les Terminales de l'an prochain (comme les 1^{ères} cette année), s'interroge sur la nécessité potentielle d'une création d'une division supplémentaire. Il est répondu que les effectifs sont arrêtés par les services du rectorat, en connaissance de cette problématique éventuelle.

- Un autre représentant des personnels enseignants rappelle que le lycée du Docteur Lacroix est construit pour 1000 élèves et que l'on dépasse cet effectif, que se pose donc le problème d'occupation des salles ainsi que celui de flux d'élèves. Il demande quelle politique le lycée va adopter. Monsieur le Proviseur répond qu'il faut anticiper ce besoin de locaux d'enseignement mais aussi de locaux dédiés à certaines réunions (notamment celles, nombreuses, d'informations aux parents d'élèves) supplémentaires et que la Région a été alertée.

- A la demande concernant les travaux qui doivent débuter en 2021 et une augmentation de la surface utilisée : la réponse est « oui » mais sous condition de création de 2 nouvelles salles comme proposé par le lycée aux services de la région.

- Madame la représentante de la Région demande si toutes les salles peuvent accueillir 36 élèves. La réponse est « non ».

- Deux problèmes sont donc posés par cette augmentation d'effectifs : celui de la sécurité, mais aussi celui de l'occupation des salles qui pourrait conduire à réfléchir à inscrire davantage de cours le mercredi après-midi.

8. MODIFICATION COMPOSITION CONSEIL DE DISCIPLINE

M BERNARDON Alain est à remplacer par Mme PINTO DELAS Mireille en tant que représentante des parents d'élèves.

Membres présents : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

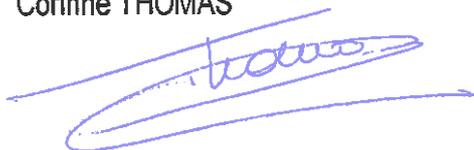
9. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

La secrétaire de séance

Corinne THOMAS



Le chef d'établissement

Olivier CASTEL

